



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2021 A 18 H 00  
A LA SALLE DES FETES**

**Mairie de Puy Sanières**

L'an deux mil vingt et un, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, BRUNNER Pascal, DELPHIN Arnaud, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel, SOUSSEING Francelise .

Excusés, absents :

Secrétaire de séance : LINARES Thibaut

**Ordre du jour** :

- 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021
- 2) Comptes de gestion du trésorier, comptes administratifs 2020 budget commune, eau et affectation des résultats
- 3) Vote des taxes communales 2021
- 4) Budgets commune et eau 2021
- 5) Subventions communales 2021
- 6) Adressage. Modalités de mise en place des plaques de rue
- 7) Demande subvention voirie communale 2021
- 8) Acquisition terrain SAFER Chadenas parcelle ZD 16
- 9) Conventions participation mutuelle santé et prévention
- 10) Assistant de prévention. Convention avec le CDG 05
- 11) Incorporation de plein droit « biens sans maîtres »
- 12) Modalités de remboursement des frais de garde des élus
- 13) Participation au FSL (fonds de solidarité au logement) pour 2021
- 14) Cotisation à l'ADIL (agence d'information sur le logement)
- 15) Questions diverses

Le Maire souhaite, avec l'accord du conseil municipal, ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit du dossier concernant l'assainissement. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**ASSAINISSEMENT** :

Bruno Paris fait un compte-rendu de la réunion de travail avec les responsables du service assainissement de la communauté de communes de Serre-Ponçon, au sujet de la délégation de compétence assainissement à la Commune de Puy Sanières et en particulier de la convention à passer entre les deux collectivités. Le conseil municipal, considérant que les propositions mentionnées dans le projet de convention ne correspondent pas aux attentes de la Mairie, décide, à l'unanimité, 11 voix pour, de renoncer à exercer, par délégation de la communauté de Communes de Serre-Ponçon, la compétence « assainissement ».

**1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021**

Le conseil approuve le compte-rendu à l'unanimité, 11 voix pour.

## **2) Comptes de gestion du trésorier, comptes administratifs 2020 budget commune, eau et affectation des résultats**

Michel MARAVAL présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2020.

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

Excédent d'exploitation	+ 260 225.64 €
Excédent d'investissement	+ 47 859.47 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif, le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture à 10 voix pour et décide de reporter les résultats en 2021 comme suit :

Compte 002 : excédent fonctionnement reporté	+ 260 225 €
Compte 001 : excédent investissement reporté	+ 47 859 €

### **BUDGET EAU**

Excédent exploitation :	+ 14 645.81 €
Excédent investissement :	+ 57 694.26 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif, le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture pour le budget eau et assainissement à 10 voix pour et décide de reporter et d'affecter les résultats en 2021 comme suit :

Compte 002 : excédent antérieur exploitation reporté :	+ 14 645 €
Compte 001 : excédent antérieur investissement reporté :	+ 57 694 €

## **3) Vote des taxes communales 2021**

Taxe Foncier Bâti commune	14.67 %
Part Taxe foncière propriétés bâties transférée par le Département	26.10 %
Taxe Foncier Non Bâti	68.54 %

Le Conseil Municipal décide de fixer les taxes communales comme ci-dessus, à l'unanimité pour 2021, sans augmentation pour l'année 2021.

## **4) Budgets commune et eau 2021**

Michel Maraval, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2021

### **Le budget principal 2021 s'équilibre comme suit :**

Section fonctionnement	772 563 €
Section d'investissement	1 120 585 €
Total	1 893 148 €

### **Le budget eau et assainissement 2021 s'équilibre comme suit :**

Section fonctionnement	48 945 €
Section investissement	87 694 €
Total	136 639 €

Le Conseil municipal approuve les budgets 2021 à l'unanimité, 11 voix pour